



droit de sejourner et de travailler en france

Par **nataly**, le **14/01/2010** à **12:10**

bonjour,

voila ma situation j'ete etudiante en france a lyon j'ai terminer mes etudes et maintenant je suis en italy ou je vis avec mon mari et mon fils de 2 ans né en france avec la carte de circulation pour mineur (5 ans)

maintenant nous avons tous la carte de sejour en italy (5 ans)

je voudrais savoir si c'est possible de retourner en france pour y sejourner et travailler. nous sommes des francophones et pour notre fils ont vourais bien qu'il fasse l'ecole française.

merci d'avance